

ADHERENT
DIRIGEANT
ADRESSE 1
ADRESSE 2
CP VILLE

Paris, le 09/11/16

CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2016

Madame, Monsieur,

L'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Régional d'Équitation d'Ile de France se tiendra le :

Jeudi 08 Décembre 2016 à 14h00

FFE 81-83 avenue Edouard Vaillant 92 100 Boulogne Billancourt (code A2457A – 5^e étage)

Les adhérents de la FFE au 31 août 2016, à jour de leur cotisation, pourront voter par correspondance avant le 06 décembre 2016 ou sur place le jour de l'AG de 13h à 13h45 **munis de leurs documents de vote**.

Cette Assemblée Générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni. (Article X – point II)

Ordre du jour :

Point N° 1 – Le rapport moral 2015/16

Point N° 2 – Les rapports financiers 2015/16

Point N° 3 – Le budget prévisionnel 2016/17

Point N° 6 – Quitus au Comité Directeur

Point N° 5 – Réforme territoriale : « Prorogation du terme des mandats »

Point N° 6 - Suite à la candidature portée par le CREIF à l'appel à projet du Conseil Départemental des Yvelines pour la reprise en gestion ou achat du Haras des Bréviaires, l'Assemblée Générale mandate le Comité Directeur pour prendre les dispositions nécessaires afin de mener à bonnes fins la transaction pour la reprise en gestion et/ou l'achat du Haras des Bréviaires avec pour objectif la création d'un parc équestre régional et la maison du cheval d'Ile de France.

Point N° 7 – Questions diverses (à retourner par écrit au plus tard lundi 05 décembre 2016)

Les documents faisant l'objet **d'un vote (Points 1,2,3,4,5 et 6)**, les statuts et le règlement intérieur du CREIF sont consultables sur le site www.cheval-iledefrance.com.

Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale sera organisée conformément aux articles 5.2 du règlement intérieur, le lundi 12 décembre 2016 à 11h00 au siège du CREIF (56, rue des Renaudes 75017 Paris). Les votes enregistrés par la 1^{ère} AG sont valables pour la 2^{ème} AG. Le présent courrier tient lieu de convocation pour cette deuxième Assemblée réunie sans condition de quorum.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

François LUCAS
Président du CREIF

